



Procès-verbal de la commission de la Recherche du 19 juin 2025

Etaient présents ou représentés : Christelle Lahaye, Jean-Pierre Moisset, Antoine Weidmann, Julia Roumier, Violaine Giacomotto, Pierre Katuszewski, Cécile Croce (représentée par Pierre Katuszewski), Nuria Rodriguez Lazaro (représentée par Violaine Giacomotto), Jeffrey Swartwood, Hélène Coste, Antoine Borderie, Elizabeth Meller-Liron, Eric Kajfasz, Antoine Ventura, Hélène Coqueugniot, Constance Lejeune, Mariella Causa, Haude Morvan, Sylvie Barbeyron, Fabienne Oliva, Cédric Brun

Invitée : Hélène Coste

Pour la Direction de la recherche : Karine Abado, Mathieu Marsan

Nicolas Labarre ouvre la séance en formation plénière à 14 h.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la CR du 22 mai 2025
- Pépinière de projets SAPS
- Changement d'unité de Christina Panzera
- Validation du changement de nom de la MSH
- Cadrage d'utilisation pour la valorisation de la masse salariale sur projet européen
- Point sur l'avancée du groupe de travail Science ouverte

Approbation du procès-verbal de la CR du 22 mai 2025 :

Le procès-verbal de la CR du mois de mai est approuvé à l'unanimité par les membres de la CR.

Pépinière de projets SAPS

Mathieu Marsan, chargé de projet SAPS présente la pépinière de projets SAPS pour l'année 2025-2026.

Suite à la labellisation SAPS un AMI avait été mis en place pour valoriser les projets de recherche auprès du grand public. Cet AMI a été une réussite avec 12 projets présentés, dont 11 ont été financés ou sont en cours d'accompagnement par l'équipe SAPS. Cela a montré qu'il y avait une demande au sein de la communauté universitaire de l'établissement de porter des projets à destination de la société. Afin de pouvoir accompagner les demandes des chercheurs au fil de l'eau durant l'année universitaire, l'équipe SAPS lance une pépinière de projets avec trois temps de dépôt de dossiers chaque année : le 5 novembre, le 4 mars et le 3 juin.

L'enveloppe financière es prévisionnelle et peut évoluer selon la nature des demandes :

- 2025 : 12 000 € débloqués pour l'AMI – session de novembre 2025 : 10 000 €
- 2026 année civile : 22 000 €
- 2027 année civile : 22 000 €

Le comité SAPS évaluera les dossiers. Il sera composé de :

- d'un représentant sciences et sociétés ;
- des représentants de la direction de la recherche ;
- des responsables pédagogiques de master de médiation ;
- d'un représentant de Cap Sciences ;
- des représentants de musées bordelais ;
- des représentants de direction de l'établissement qui veulent être partenaires du projets SAPS (SCD, culture...) ;
- d'un représentant de la CR : Pierre Katuszewski se porte volontaire pour représenter la CR au sein du comité.

Mathieu Marsan présente le premier numéro #0 de *echos* le fanzine de la recherche.

Le fanzine de la recherche *echos* a pour ambition de présenter la grande diversité des travaux et projets de recherche en cours à l'Université Bordeaux Montaigne sous des formats accessibles : entretien, décryptage, bande dessinée...

Ce premier numéro (#0) de 28 pages est dédié à la recherche en archéologie menée au sein de deux laboratoires, Ausonius et Archéosciences Bordeaux. Les travaux de doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs y sont ainsi présentés dans des formats courts et accessibles.

Changement d'unité de Christina Panzera

La demande de changement d'unité de Christina Panzera reçoit un avis positif des membres de la CR.

Changement de nom de MSH Bx

Suite au changement de nom du réseau national des MSH, la Maison des sciences de l'homme devient la Maison des sciences humaines.

Cadrage d'utilisation pour la valorisation de la masse salariale sur projet européen

Le document a été présenté au CSAE et sera soumis au conseil d'administration pour approbation. Ce document concerne la valorisation de la masse salariale des personnels permanents impliqués dans les projets européens. Le document propose un cadre pour l'utilisation collective des fonds issus de ces projets, avec une répartition entre la politique scientifique de l'établissement et les unités de recherche. L'objectif est de financer des décharges pour les porteurs de projets, des dépenses non éligibles en tant que coûts directs, et des moyens supplémentaires pour les unités de recherche. La décision de

réallocation des fonds se fera en concertation entre la direction de l'unité, les porteurs de projet, la direction de la recherche et la vice-présidence recherche.

Typologie de ressources	Taux actuel	Taux de prélèvement proposé à partir de 2025	Dont :	Unité de recherche
			Politique scientifique*	
Masse salariale des personnels permanents valorisés sur les contrats européens	Aucune disposition	100 %	50 %	50 %

Dispositif d'intéressement pour les porteurs de projets européens

Un dispositif d'intéressement est proposé pour les chercheurs et chercheuses portant des projets européens, en particulier les ERC (European Research Council). Ce dispositif est prévu par décret et existe déjà dans d'autres établissements avec des plafonds et des modalités variables. La proposition est de fixer un plafond d'intéressement à 10 000 euros brut, équivalent à un doublement du service d'enseignement. Cet intéressement ne serait versé qu'après validation par l'Europe de la première tranche du projet, généralement en année 3. L'idée est de récompenser les chercheurs pour leur travail supplémentaire et leur investissement dans des projets qui bénéficient à la communauté. La décision d'attribuer cet intéressement se ferait dans le cadre de discussions concertées, impliquant tous les acteurs de l'université, pour s'assurer que cela ne met pas en danger le projet.

La discussion permet de souligner que cette disposition existe dans de nombreuses universités et constitue donc un facteur d'attractivité pour des porteurs d'ERC susceptibles de choisir l'établissement le plus généreux en la matière. Elle permet aussi de souligner que le montant de cet intéressement est comparable à celui d'autres compléments de rémunération offerts par l'établissement, que ce soit par la RIPEC ou par le paiement d'heures complémentaires d'enseignement (un.e MCF doublant ses heures d'enseignement toucherait environ 8 000€ nets par an, par exemple).

Cette discussion met en lumière des divergences au sein de la CR. Si une majorité des présents exprime son soutien à cette disposition, voire souligne sa nécessité, d'autres émettent des réserves sur ce qui peut s'apparenter à une prime au mérite.

Point sur l'avancée du groupe de travail Science ouverte

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Questions Diverses

Discussion sur le cas d'Amar Lakel, un collègue dont le dossier d'inscription en HDR était incomplet. Nicolas Labarre propose d'examiner son dossier lors de la prochaine CR restreinte, à condition que les documents manquants soient fournis avant le 26 juin.

La réunion se termine avec des remarques sur l'importance d'utiliser les adresses professionnelles pour les communications officielles et la nécessité de résoudre les problèmes techniques liés à Carbonio.

Nicolas Labarre remercie tous les membres de la CR et la séance est levée à 17 h.

Fait à Pessac le 25/06/2025


Le VP de la Commission recherche
Nicolas LABARRE

